



CLE du SAGE Sioule

Maison des services

21 allée du chemin de fer

03450 ÉBREUIL

Tel. 04 15 91 00 00

celine.boisson@eptb-loire.fr

www.sage-sioule.fr

Financé par



Prestataires



Etude pré-HMUC Sioule

Compte-rendu de la réunion du COPIL du 23 février 2023

Le COPIL de l'étude pré-HMUC Sioule s'est réunie le 23 février 2023 à 9h30 à la salle Armand Pradel à Ebreuil sous la présidence de Gilles JOURNET.

Gilles JOURNET introduit la réunion et remercie l'ensemble des participants.

La présentation projetée est jointe au présent compte-rendu. La liste des participants figure en annexe.

ORDRE DU JOUR

La réunion a pour objectifs :

- Informer sur l'étude : contenu, objectifs, modalités de réalisation
- Prendre en compte la diversité des regards et les attentes des acteurs
- Proposer une première analyse de l'application de la disposition 7B3 du SDAGE

ECHANGES A PARTIR DES OBJETS APPORTES ET PHOTOLANGAGE : LA RESSOURCE EN EAU SUR LE TERRITOIRE

Les participants ont été invité à prendre un objet ou une photo qui représentait leur vision de la ressource en eau sur le bassin de la Sioule. A défaut, des images ont été mises à leur disposition.

Plusieurs sujets sont exprimés :

- On a tous besoin d'eau : la nature, les habitants, l'agriculture, l'industrie, etc. L'eau est un enjeu économique et une source de risque de conflits sociaux ;
- Sur le territoire, l'agriculture est importante et a plusieurs visages (élevage, cultures, vignes) ;
- Le territoire et ses rivières sont pleins d'atouts : la Sioule est une belle rivière, la biodiversité est riche, les zones humides sont nombreuses (même si un certain nombre a disparu), etc. ;
- Il existe des enjeux de partage en basses eaux, mais il faut aussi se préoccuper des hautes eaux ;
- Il y a déjà eu auparavant des à-coups, des fluctuations de débits, en période sèche et en crues. Mais depuis environ 2016, on constate une aggravation des phénomènes et globalement un territoire qui s'assèche ;
- Il faut prendre en compte l'existant et notamment les plans d'eau et les barrages EDF qui offrent des possibilités de régulation ;
- Il est nécessaire de définir ensemble un partage équitable de l'eau ;
- Il faut garder espoir, ne pas être pessimiste, on va y arriver !

L'ETUDE PRE-HMUC : OBJECTIF, PHASES, CALENDRIER, CONCERTATION

Pour rappel, une étude HMUC vise à :

- Caractériser l'état actuel de la ressource, des milieux, des usages
- Identifier les tendances climatiques et leurs effets sur les milieux aquatiques et les usages
- Définir les tendances sur la ressource, les milieux, les usages en tenant compte des projets et perspectives, mais aussi des effets liés au changement climatique
- Caractériser les enjeux sur la ressource en eau à l'avenir et les enjeux de gestion
- Proposer des principes de gestion (économies, partage de l'eau, connaissances, etc.) pour un partage concerté et équitable de la ressource entre milieux et tous usages.

A amont, l'étude pré-HMUC consiste à :

- Cadrer l'étude HMUC (définir un dimensionnement et un cahier des charges)
- Anticiper les besoins de connaissance de l'étude HMUC, en réalisant des mesures de débits sur 1 an et demi (dont 2 été) et une étude spécifique sur les plans d'eau.

La fin de l'étude pré-HMUC est prévue en décembre 2024 mais dès fin 2023, CESAME et Voix Croisées auront à disposition quasiment l'ensemble des éléments pour proposer une première version de cadrage de l'étude HMUC.

La pré-étude permettra d'analyser les enjeux concernant les milieux aquatiques et les usages (eau potable, agricoles, industriels, hydroélectricité, loisirs, ...), de cerner les attentes des acteurs pour convenir ensemble des éléments à étudier/approfondir et des modalités de travail.

A ce stade, **il est proposé de travailler en concertation avec les représentants des usages** :

- Les membres de la Commission Ressource du SAGE, dans le cadre du comité de suivi de l'étude,
- Les membres de la CLE dans le cadre des ateliers géographiques (automne)
- Un peu plus largement dans le cadre des focus group (réunions par usage) prévus ce printemps, afin de recueillir la plus grande diversité de regards et de données à ce stade.

L'ouverture plus largement aux autres acteurs du territoire (agriculteurs, communes, associations, etc.) est proposée que pour l'étude HMUC (à partir de 2025).

Emmanuel FERRAND insiste sur le calendrier de réalisation de la future étude HMUC Sioule. Les travaux sur la Sioule doivent être conduits en amont de l'étude HMUC Loire afin que celle-ci les intègre. A l'inverse, il serait regrettable que la future étude HMUC axe Loire impose certains choix au territoire.

Jean-Claude GUILLON insiste sur la nécessité de prendre en compte les spécificités du territoire Sioule. Le SDAGE s'applique de manière homogène sur tout le bassin Loire Bretagne. Il s'agit, dans cette étude, d'adapter l'analyse aux spécificités du bassin de la Sioule.

PHASE 1 : APPLICATION ET IMPLICATION DE LA MESURE 7B3 DU SDAGE LOIRE BRETAGNE 2022-2027

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la disposition 7B3 du SDAGE s'applique au bassin versant de la Sioule. Cette disposition s'applique pour la période de basses eaux (1/04 au 31/10), sur les prélèvements d'eau (hors eau potable) impactant les ressources superficielles. Sont concernés notamment :

- Les usages agricoles
- Les usages industriels
- Les usages de loisirs

Diverses questions sont soulevées quant à l'application de la disposition 7B3 :

- **Quels prélèvements à prendre en compte** : uniquement ceux soumis à déclaration ou autorisation, ou bien tous les prélèvements ?
- **Le volume net antérieurement prélevé** doit-il être caractérisé par ensemble d'usages (= catégories d'usage), ou bien pour l'ensemble des catégories d'usages ? Autrement dit, l'année de référence du prélèvement net maximum antérieurement prélevé peut-elle être différente suivant la catégorie d'usage considérée, ou bien doit-elle être la même pour l'ensemble des usages ?
 - ⇒ La première analyse montre que selon la réponse, différentes années seraient à prendre en référence : 2011, 2015 ou 2020.
- Sur **la période d'analyse**, les données 2008-2020 ont été traitées (données disponibles dans les bases publiques). Pour respecter la notion d'antériorité par rapport au SDAGE, les années 2021 et 2022 peuvent elles (doivent elles) être prises en compte (données partiellement disponibles) ? Jusqu'à quelle année faut-il remonter ?
- Concernant les prélèvements à considérer, **faut-il identifier / individualiser les usages « non AEP »** satisfaits à partir de prélèvements destinés à l'alimentation en eau potable (ex : usages agricoles ou industriels ...) ?

Les services de l'Etat, notamment DDT et DREAL, s'engagent à faire un retour sur les modalités d'application de la 7B3 sur le bassin de la Sioule. A partir de là, l'évaluation du niveau de contraintes sur les usages actuels et futurs (échéance 2050) pourra être affinée.

Il est souligné qu'en l'absence d'étude HMUC, la disposition 7B3 s'applique de manière homogène sur le bassin Loire Bretagne (sans prendre en compte des spécificités territoriales). Ainsi réaliser une étude HMUC permettrait de proposer des ajustements concernant plusieurs prescriptions du SDAGE, en lien avec la gestion quantitative des ressources en eau, pour justement tenir compte des spécificités du territoire.

Plusieurs participants soulignent la nécessité d'adapter la réflexion au contexte spécifique du bassin versant de la Sioule, en considérant les différentes activités présentes (industrie, agriculture ...).

L'analyse présente également les « limites » des bases de données existantes :

- Les données ne sont pas spatialisées à l'échelle de la masse d'eau (souvent données à l'échelle communale).
- Seuls les volumes annuels sont fournis, sans précision au pas de temps mensuels. Des hypothèses doivent être posées pour estimer la part prélevée sur la période de basses eaux.
- Pour les rejets, les bases de données sont hétérogènes ou incomplètes (?) (exemple pour l'industrie) et les estimations fournissent des résultats variables suivant les hypothèses retenues (exemple pour les stations d'épuration).

Dans la première analyse, il a été considéré aucun prélèvement net pour l'hydroélectricité.

En synthèse, sur la base des éléments valorisées et des hypothèses retenues, la première analyse apporte les informations suivantes :

- **Ce sont surtout les usages industriels et agricoles (irrigation principalement) qui sont susceptibles d'être impactés par l'application de la disposition 7B3**, compte tenu de leur possible (probable) augmentation à court terme ;
- **Avant mise en place de la convention EDF/CA 03 sur la Sioule aval, la situation semblait en déséquilibre** compte tenu du non-respect régulier du DOE sur la Sioule aval entre 2017 et 2020 ;
- **Si les prélèvements diffus et non réglementés** (exemple : interception des ruissellements par les plans d'eau, abreuvement du bétail ...) **ne rentrent à priori pas dans le champ d'application de la disposition 7B3, ils sont pour autant conséquents**, notamment pour les plans d'eau, et peuvent impacter de façon significative l'hydrologie des cours d'eau.

Jean-Claude GUILLON souligne qu'un nombre croissant d'entreprises sont engagées dans des démarches d'utilisation rationnelle de l'eau (PURE). La CCI souhaite poursuivre cette bonne dynamique en généralisant ce dispositif à l'ensemble des entreprises pour lesquelles l'accès à l'eau est vital (même si l'usage industriel représente aujourd'hui une très petite part des prélèvements sur la Sioule).

Julien MARTENS demande que l'évaporation des plans d'eau soit recalculée en relatif, et non en brut, c'est-à-dire en tenant compte de l'évaporation associée à l'occupation du sol qui aurait existé sans la présence du plan d'eau (zone humide en particulier).

Mickael LELIEVRE souhaite que soit individualisée l'évaporation des plans d'eau associés aux ouvrages hydroélectriques des autres plans d'eau afin que leur évaporation soit considérée comme un prélèvement associé à l'usage hydroélectrique actuellement considéré comme nul.

A l'unanimité, il est important de travailler finement et précisément sur les plans d'eau, afin de disposer d'un état des lieux robuste et éviter une remise en cause de l'étude.

Julien MARTENS souligne que la convention entre la Chambre d'agriculture et EDF permet de soutenir l'usage agricole en été (en contrepartie de compensations financières par la Chambre). Celle-ci court jusqu'au 31/12/2025.

Collégalement, les participants s'accordent sur le fait d'étudier la situation avec l'hypothèse de sa reconduite, et avec l'hypothèse contraire. En effet, demain il est probable que le coût soit supérieur (prix de l'énergie, moins de disponibilité de la ressource).

PHASE 2 : ATTENTES ET CRAINTES VIS-A-VIS D'UNE ANALYSE HMUC

A travers des post-it anonymes, les participants ont pu faire part de leurs attentes et de leurs craintes quant à la réalisation d'une analyse HMUC sur le bassin de la Sioule. Leurs réponses figurent dans le tableau ci-dessous.

Il ressort globalement un besoin d'équité, de transparence, de « construire ensemble » pour que les différents usages tiennent compte des autres.

Attentes, questions à traiter	Craintes, freins, points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> - Indispensable - Objectivité - Analyse détaillée des prélèvements par usage : type de culture, élevage (dont différentes pratiques : extérieur intégral, hors sol, etc.), eau potable incluse - Amélioration des connaissances et synthèse, avec des données et des mesures (plans d'eau, prélèvements) - Impact de chaque usage sur la ressource (maïs, piscines, méteil, industrie), eau potable incluse. - Connaître les besoins de nos habitants, des utilisateurs agricoles, tourisme, future industrie - Données plus précises de prévisions des besoins. - Prise en compte du réchauffement dans l'évaluation des besoins en eau - Avoir une vision la plus juste possible des usages et ressources sur le bassin versant et leur évolution par rapport aux évolutions climatiques. - Nous avons bien balayé les usages. Très important de les quantifier avec les tendances du changement climatique (2020/2022) - Ne pas oublier les limites des « dires d'experts » et des hypothèses - Ne jamais oublier les marges d'incertitude des résultats - Bonne prise en compte du volet milieu - Prise en compte des spécificités du territoire - Ce sont bien les résultats de l'étude HMUC qui doivent apporter des conclusions sur les spécificités locales à prendre en compte dans la gestion quantitative. Ces spécificités locales ne doivent pas orienter les résultats de l'étude HMUC, qui doivent rester factuels. - Prise en compte des enjeux socio-éco - Analyse des solutions de renaturation (renaturation des ZH, etc.) - Intérêt général - Attente d'une prise de conscience collective de ce qu'est vraiment le sens du mot PARTAGE. - Attente d'une prise de conscience par le monde agricole et remise en cause de l'usage de l'irrigation pour des cultures non vivrières. 	<ul style="list-style-type: none"> - De quoi demain sera fait ? : réchauffement climatique et manque de pluie - Comment dissocier les eaux profondes des eaux superficielles ? Risque de diminuer les réserves profondes - Ne pas mettre la charrue avant les bœufs, en avançant des solutions avant d'avoir tout analysé. - Interprétations des résultats - Risque de biais dans les choix et de fiabilité des données - Crainte que le raisonnement et les réflexions soient focalisés sur les usages - Sujet pris à l'envers : la bonne question est « demain j'aurai quel volume d'eau à partager » et non « quels besoins j'aurai » - Crainte : trop faible prise en compte des enjeux économiques - Chaque acteur du territoire membre du COPIL doit apporter ses idées dans l'intérêt général. - Des conflits entre usages et difficultés à trouver des compromis - Que la mise en œuvre de l'étude soit perturbée par des positions dogmatiques et largement martelées concernant le stockage d'eau - Crainte d'un faible impact sur la modification des représentations et des pratiques : refus de l'agriculture intensive et de l'industrie de se prêter au jeu collectif (partage et changement) - Crainte que ceux qui crient le plus fort soient les plus entendus

SUITES A VENIR

Chacun est invité à communiquer les études, données, ou autres dont il dispose (liste).

Prochain COPIL : 8 juin 9h30-12h30 en présentiel avec pour objectifs :

- Restituer les résultats des entretiens et focus groups : besoins des usages, connaissances disponibles, attentes

- Présenter les propositions d'emplacement des stations de mesure
- État des connaissances
- Présenter et échanger sur une proposition de grille d'analyse pour définir les besoins pour l'étude HMUC
- Valider la suite : format et déroulé des ateliers géographiques de l'automne

Focus groups en avril et mai, réunissant des techniciens et élus (2h environ) : des invitations vous seront proposées prochainement.

1. Milieux aquatiques : focus group avec les fédérations de pêche, l'Entente Sioule et Andelot, Logrami, les CEN, le SMAD, le PNR, les élus et techniciens des EPCI (présentiel)
2. Eau potable : focus group avec les SIAEP, SIVOM, le SMEA, les Conseils Départementaux (présentiel)
3. Agriculture : focus group avec les Chambres d'Agriculture, CIVAM, Bio63, Allier bio, etc. (présentiel)
4. Hydroélectricité : EDF et France Hydroélectricité (entretien en visio)
5. Industrie : des représentants de la CCI (entretien en visio)
6. Focus group Etat avec l'OFB, la DREAL, l'Agence de l'Eau, les DDT, la DRAAF, l'ARS, les MISEN (visio)
7. Urbanisation et développement (cadre de vie, loisirs, tourisme, etc.) : SIRB, PNR, élus et techniciens des EPCI, offices de tourisme ? *Nous sollicitons vos suggestions de contacts pour organiser ce groupe (présentiel)*

L'objectif est de recueillir les enjeux sur la ressource et sur l'étude vus du point de vue de l'usage, et identifier les données disponibles.

ANNEXE : LISTE DES PERSONNES PRESENTES

NOM			REPRESENTANT	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
Bureau de la CLE						
Monsieur	Gilles	JOURNET	CC St-Pourçain Sioule Limagne - Président de la CLE	x		
Monsieur	Charles	SCHIETTEKATTE	Mairie de St-Gal-sur-Sioule - Vice-Président de la CLE	x		
Monsieur	Emmanuel	FERRAND	Conseil Régional AURA	x		
Madame	Clémentine	RAINEAU	Conseil Départemental du Puy de Dôme	x		
Madame	Véronique	POUZADOUX	Conseil Départemental de l'Allier			x
Madame	Sabine	MICHEL	CC du Pays de St-Eloy	x		
Monsieur	Cédric	ROUGHEOL	CC Chavanon Combrailles et Volcans		x	
Monsieur	Patrick	BERTRAND	Mairie de Contigny			x
Monsieur	Nicolas	BONNEFOUS	Chambre d'Agriculture de l'Allier			x
Monsieur	Mickaël	LELIEVRE	Fédération du Pêche de l'Allier	x		
Monsieur	Sylvain	LECUNA	EDF		x	
Monsieur	Romain	LEGRAND	CEN Auvergne		x	
Madame	Audrey	NADALLE	MISEN 63	x		
Madame	Béatrice	RAYNAUD	MISEN 03	x		
Monsieur	Patrick	CHEGRANI	DREAL Auvergne			x
Monsieur	Yannick	BAYLE	Agence de l'Eau Loire Bretagne	x		
Partenaires collectivités						
Monsieur	Gérard	VENAUT	SMAD des Combrailles	x		
Monsieur	Xavier	JALADON	PNR des Volcans d'Auvergne	x		
Monsieur	Pierre	PEYRARD	Conseil Départemental 63		x	
Monsieur	Rodolphe	RIDEAU	Conseil Départemental 03		x	
Monsieur	Florent	IRIBARNE	Conseil Départemental 23		x	
Monsieur	Alain	MERCIER	CC Dômes Sancy Artense			x
Madame	Frédérique	GOMEZ	CA Riom Limagne et Volcans			x
Monsieur	Grégory	BONNET	CC Combrailles Sioule et Morge		x	
Madame	Elise	BOULON	CC Commeny Montmarault Nérès Communauté			x
Monsieur	Maurice	CHOPIN	CC Bocage Bourbonnais	x		
			CC Marche et Combraille en Aquitaine			x
Partenaires milieux						
Monsieur	Vincent	JOURDAN	Entente Sioule et Andelot	x		
Madame	Christine	MORVAN	Entente Sioule et Andelot	x		
Monsieur	François	DESMOLLES	Fédération de pêche 63	x		
Madame	Angéline	SENECAL	LOGRAMI	x		
Madame	Gaëlle	THEVENARD	CEN Allier		x	
Partenaires usagers						
Monsieur	Vincent	FERRY	France-hydroélectricité		x	
Monsieur	Jean-Claude	GUILLON	CCI	x		
Monsieur	Arnaud	MULLIE	Chambre d'agriculture 63	x		
Monsieur	Julien	MARTENS	Chambre d'agriculture 03	x		
Monsieur	Guy	LABAYE	Chambre d'agriculture 23			x
Monsieur	Stéphane	HOUSSIER	SIAEP Sioule et Morge	x		
			SIAEP du Sioulet			x
Madame	Viviane	BATTU	SIVOM Sioule et Bouble			x
Monsieur		VERVINE	SIVOM de la région minière			x
Monsieur	Christophe	FAURIE	SIVOM du val d'Allier			x
Monsieur	Jean-Yves	DUGAT	SIVOM rive gauche Allier		x	
			SIAEPA de la région de Crocq			x
Monsieur	Christian	LECOMPTE	SMEA		x	
Monsieur	Loïc	ANDRAUD	Conseil Départemental 63	x		
Madame	Audrey	ROUGERON	Conseil Départemental 23		x	
			SIRB			x
Partenaires Etat						
Madame	Mylène	MALBRUNOT	OFB		x	
Madame	Marion	LANGON	OFB		x	
Monsieur	Laurent	DESAUNOIS	OFB - SD 63		x	
Monsieur	Patrick	DUCHE	OFB - SD 03		x	
Madame	Dorothée	JEHAES	DREAL	x		
Madame	Laurence	SURREL	ARS AURA		x	
Monsieur	Jannick	HOARAU	ARS 63			x
Monsieur	Jean-Christophe	DAUDEL	DRAAF		x	
Monsieur	Laurent	WALCH	DRAAF LB			x
Madame	Nathalie	NICOLAU	DDT 63	x		